

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2020

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2020
2. Présentation de la planification financière 2021-2025
3. Présentation du budget de fonctionnement 2021
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation
4. Présentation du budget des investissements 2021
 - 4.1 Ordre public – Police du feu
 - Participation à l'achat d'un véhicule d'intervention
 - 4.2 Transports et communications –Routes communales et génie civil
 - Achat d'un véhicule de voirie
 - 4.3 Rapport de la Commission financière
 - 4.4 Approbations
5. Révision des statuts de l'AVGG – Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective
 - Présentation
 - Approbation
6. Révision des statuts de la VOG - Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye
 - Présentation
 - Approbation
7. Divers

A 20h15, Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique, ouvre la séance et salue les citoyennes et citoyens présents, ainsi que Mme Claire Pasquier, du journal la Gruyère.

Mme Menoud rappelle qu'en vertu de l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, ce qui est dès lors le cas pour la présente assemblée. L'enregistrement est effacé lors de l'approbation du procès-verbal lors de l'assemblée suivante.

L'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonnens.ch.

Aucune remarque n'étant faite au sujet de l'ordre du jour, il est procédé à la nomination des scrutateurs. MM. Laurent Musy et Marc Hirsbrunner sont désignés et dénombrent 30 personnes habilitées à voter.

A la suite du départ de Mme Béatrice Furter, conseillère communale, au 30 juin, une élection complémentaire a été organisée. Une seule liste contenant le nom de M. Samuel Jolivet, ici présent, ayant été déposée, son élection s'est déroulée tacitement. Agé de 38 ans, de nationalité française, M. Jolivet est domicilié dans la commune depuis 2013 et exerce, à domicile, la profession de météorologue indépendant. Il est entré en fonction le 28 septembre après avoir été assermenté le jour-même par M. le Préfet. M. Jolivet a repris le dicastère laissé vacant, à l'exception des affaires sociales, prises en charge par Mme Carole

Cordey qui en contrepartie lui transmet la rubrique information avec le Bosson'Info. Mme la Syndique les remercie pour leur investissement et leur souhaite beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de leurs tâches respectives.

Mme Menoud rend ensuite hommage aux personnes disparues de la dernière assemblée à ce jour et demande de respecter une minute de silence à la mémoire des défunts.

Les personnes souhaitant intervenir au cours de la soirée sont invitées à se lever et à parler à haute et distincte voix, le micro ne leur sera pas tendu pour des raisons sanitaires.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance tenue le 29 juin 2020 était à disposition auprès de l'administration ainsi que publié sur le site internet bossonnens.ch : Il n'est dès lors pas lu et l'assemblée l'approuve à la majorité des voix, sans avis contraire ni abstention.

2. Planification financière 2021-2025

Selon les dispositions du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, le Conseil communal est tenu d'établir un plan financier quinquennal. Mme Menoud précise que cette planification est un outil de gestion à disposition du Conseil communal, lui permettant une projection sur les 5 prochaines années et de mener une réflexion sur les recettes et les dépenses de la commune et déterminer la marge nette d'autofinancement.

Cette planification doit être présentée chaque année pour information au législatif, sans que celui-ci ne doive se prononcer à ce sujet. C'est le Conseil communal qui l'adopte sur préavis de la Commission financière.

Mme Menoud relève qu'en regard des charges financières prévisibles selon la planification financière pour les prochaines années, le maintien d'un équilibre financier, tout en privilégiant la qualité de vie des citoyennes et citoyens, est un véritable défi pour le Conseil communal. Elle assure qu'il met tout en œuvre afin de limiter les investissements au strict nécessaire ainsi que d'être très attentif aux dépenses engagées.

Elle mentionne d'autre part que la dette par habitant, faisant l'objet d'interventions lors des assemblées communales, a été diminuée de 35% entre 2015 et 2018. Un tableau extrait de la statistique cantonale est projeté sur l'écran.

La présentation de la planification financière est effectuée par M. Bruno Fischetti, conseiller communal en charge des finances.

MM. Marc Hirsbrunner et Pascal Dewarrat mettent en relation la dette harmonisée par habitant avec les investissements prévus et demandent quelle est la vision à terme de la commune/du Conseil communal.

Avec des investissements à hauteur de 1 million, la dette par habitant s'élève à Fr. 6'000.00

Il est également relevé que Bossonnens fait partie des 4 communes les plus endettées du canton.

M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal relève que ces chiffres proviennent des comptes, qui sont publics et qu'il ne faut pas seulement regarder les investissements. Mme la syndique ajoute que certes le taux fiscal est élevé, mais que l'on oublie un peu vite que la contribution immobilière est l'une des moins chères du canton. M. Fischetti demande d'autre part de quel investissement on peut se passer aujourd'hui, sans avoir de réponse.

Lors de la rencontre du 24 novembre, le plan financier quinquennal a été présenté à la Commission financière. Selon le rapport de M. Daniel Borno, son Président, cette planification est le reflet exact de la situation. Il s'agit d'une vision réaliste des

investissements en cours et envisagés. Au nom de la commission, un préavis favorable est donné à cette planification.

Il n'y a pas d'autre intervention de l'assemblée. Mme la Syndique remercie son collègue M. Fischetti pour les explications et informations données, ainsi que M. Borno pour le rapport de la Commission financière.

3. Présentation du budget de fonctionnement 2021

Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique, mentionne que le Conseil communal a adopté ce budget lors de sa séance du 16 novembre, la présentation à la Commission financière ayant été effectuée le 24 novembre. Le budget présente un excédent de charges de Fr. 203'811.00, pour de recettes totales de Fr. 6'051'314.00, alors que les dépenses se montent à Fr. 6'255'125.00. Cela correspond à 3,4% des charges, le seuil autorisé légalement se situant à 5%. La présentation du budget par chapitre est ensuite effectuée par M. Bruno Fischetti, conseiller communal en charge des finances, avec les commentaires utiles. Il souligne la tendance négative des budgets, les charges liées sont en augmentation, les charges habituelles étant en diminution, ainsi que les recettes fiscales.

M. Fischetti relève que le Conseil communal est toujours très attentif à l'évolution des charges et des produits, dans le but d'éviter une hausse des impôts. Le Conseil communal limite autant que possible les charges sur lesquelles il peut agir, en étant en outre attentif à un développement harmonieux de la commune.

Les budgets étaient disponibles auprès de l'administration, ainsi que consultables sur le site Internet. M. Fischetti donne une récapitulation des divers chapitres et les comment et invite les citoyennes et citoyens à poser des questions.

Aucune question n'est posée concernant le chapitre 0, Administration. Concernant le chapitre 1, Ordre public, M. Fischetti précise que la comptabilité du Corps intercommunal du Feu n'y figure plus car elle sera reprise par la commune de Granges dès 2021.

Il n'y a aucun commentaire pour les chapitres 2, Enseignement et formation et 3 Culte, culture et loisirs.

Le chapitre no 4 Santé présente une légère augmentation s'expliquant par une hausse des charges concernant le RSSV (Réseau santé et social de la Veveyse). Pas de question de l'assemblée.

La rubrique no 5 Affaires sociales présente également une légère augmentation et il s'agit essentiellement de charges liées. L'assemblée n'a pas de question à ce sujet.

Le chapitre 6 Transports et communications présente une légère hausse due à l'évolution des frais d'entretien des routes. Il n'y a aucune intervention de l'assemblée concernant ce point.

Les charges de la rubrique no 7 Protection et aménagement de l'environnement diminuent quelque peu. La réserve relative au poste de l'approvisionnement en eau potable ayant à ce jour été totalement utilisée, une révision du Règlement correspondant est en cours et permettra de couvrir les charges correspondantes. Il n'y a pas de question de l'assemblée.

Il n'y a aucune question ni remarque au sujet des chapitres no 8 Economie et 9 Finances et Impôts.

Dès lors, Mme la syndique remercie son collègue B. Fischetti pour la présentation et passe la parole à M. Daniel Borno, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport concernant le budget de fonctionnement 2021. M. Borno rappelle que le rôle de cet organe de contrôle communal est de valider la pertinence financière des dépenses prévues, choix et priorité étant du ressort du Conseil communal. Il recommande de suivre attentivement les recettes fiscales et la plus grande prudence dans la gestion des dépenses.

Il conclut son rapport en invitant l'assemblée communale à approuver le budget tel que présenté.

Mis en votation, le budget de fonctionnement de l'année 2021 est accepté par 30 voix, sans avis contraire ni abstention. Par la voix de Mme Menoud, syndique, le Conseil communal remercie les citoyennes et citoyens pour la confiance à nouveau témoignée.

4. Présentation du budget des investissements 2021

Deux objets sont soumis à l'approbation du législatif communal. M. Bruno Fischetti, en charge des finances, présente tout d'abord la participation à l'achat d'un véhicule d'intervention pour le CSPBV – Corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse

Il s'agit d'un Ford Ranger d'un coût de Fr. 70'000.00, acquis dans le cadre des achats groupés de l'ECAB et bénéficiant d'une subvention de Fr. 28'000.00 de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments. Le montant à charge des communes du CSPBV, s'élève à Fr. 42'000.00, la part de notre commune s'élevant à Fr. 10'000.00. Cette somme sera financée par les liquidités courantes.

M. Dominique Cottet, Conseiller communal en charge du dicastère des routes et de l'édilité a pris ensuite la parole pour présenter l'achat d'un nouveau véhicule de voirie, pour un investissement de Fr. 150'000.00. Il s'agit de remplacer le véhicule Bucher, en fonction depuis 2006, comptant 59'000 km au compteur et dont les frais d'entretien deviennent toujours plus importants.

Il est prévu d'acquérir ce véhicule sans saleuse, cet accessoire n'étant utilisé que pour les trottoirs et les endroits sensibles. 4 offres ont été demandées par le Conseil communal et l'achat sera financé par un emprunt bancaire.

M. Peter Furter demande ce qu'il adviendra de l'actuel véhicule. M. Cottet répond qu'il sera repris par le vendeur.

Au terme de la présentation, M. Bruno Fischetti, conseiller en charge des finances, indique que les investissements, partiellement ou non réalisés, sont reportés et s'élèvent à Fr. 1'518'500.00.

L'assemblée n'ayant pas de question ni de remarque, M. Daniel Bornozy a la parole pour le rapport de la Commission financière. Cette dernière ayant été informée en détail sur ces investissements et jugeant ces dépenses nécessaires, recommande l'approbation de ces investissements.

Mme la Syndique remercie la commission financière pour son rapport, ainsi que pour la confiance témoignée au Conseil communal.

Les résultats de la mise au vote de ces deux investissements sont les suivants :

Véhicule du feu 19 oui 7 non 1 abstention

Véhicule de voirie 23 oui 7 non 0 abstention

Au nom du Conseil communal, Mme Menoud remercie les citoyennes et les citoyens pour la confiance témoignée en approuvant ces acquisitions.

5. Révision des statuts de l'AVGG – Association Veveyse-Glâne-Gruyère pour une adduction d'eau collective

Ces statuts ont été approuvés par les délégués de l'association lors de l'assemblée du 1^{er} octobre 2020 et doivent être adoptés par les législatifs communaux du district. Ils font l'objet d'une refonte complète et une comparaison avec les anciens est difficile. Ils ont été

adaptés afin de répondre aux nouvelles prescriptions du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2.

Ces statuts étaient à disposition auprès du secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet bossonnens.ch et ne sont pas lus. Les principales modifications font l'objet d'une présentation à l'écran et commentés par M. Dominique Cottet, Conseiller communal en charge du dossier. Au cours de celle-ci sont posées quelques questions techniques auxquelles il est répondu.

Il n'y a plus de question ni d'intervention de l'assemblée. Mis en votation, les nouveaux statuts de l'AVGG sont approuvés par 22 oui, 3 non et 5 abstentions.

Au nom du Conseil communal, Mme Menoud remercie les citoyennes et citoyens pour cette approbation.

6. Révision des statuts de la VOG – Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye

Les délégués de l'Association VOG ont approuvé ces statuts lors de leur assemblée du 17 septembre 2020 et doivent être adoptés par les législatifs communaux de notre district.

Ils ont été réactualisés afin de répondre à la nouvelle législation, (particulièrement concernant les finances communales), ainsi que pour proposer une nouvelle clé de répartition des charges (exploitation et investissement), liées à la construction de la nouvelle station d'épuration.

Ces statuts étaient consultables sur le site internet bossonnens.ch ainsi qu'auprès du secrétariat communal ; ils ne sont pas lus. M. Marco Pires Mendes, Conseiller communal en charge du dossier commente les principales modifications faisant l'objet d'une présentation à l'écran, au cours de laquelle sont posées quelques questions techniques auxquelles il est répondu.

Il n'y a plus de question ni d'intervention de l'assemblée. Mis en votation, les nouveaux statuts de la VOG sont approuvés par 21 oui, 7 non et 2 abstentions.

Au nom du Conseil communal, Mme Menoud remercie les citoyennes et citoyens pour cette approbation.

7. Divers

Mme Anne-Lyse Menoud donne diverses informations :

Valtraloc

Le canton, par son Service des ponts et chaussées, conjointement à la commune, ont adjugé le mandat au bureau d'ingénieurs MGI à Châtel-St-Denis, afin de poursuivre ce projet de traversée de localité. Les questions financières avec le précédent bureau, dont le contrat a été résilié, sont à ce jour toujours en discussion.

Cet aménagement a été l'occasion pour le canton de mettre en œuvre le Plan sectoriel vélo. Le bureau CITEC a été mandaté pour une étude ayant débouché sur l'aménagement d'une bande cyclable sur le côté droit de la chaussée en direction d'Attalens, ainsi que la création d'un trottoir mixte vélo et piétons sur la gauche de la route en montant sur Attalens.

Une présentation à la population est d'ores et déjà prévue en mars 2021, une invitation à tous les ménages sera diffusée en temps opportun.

Plan d'aménagement local - PAL

Le PAL, élaboré sur la base de l'ancien Plan directeur cantonal, sera finalement examiné par le canton en fonction du nouveau, à la suite du refus d'entrée en matière du Tribunal fédéral sur le recours déposé par le canton.

Le canton doit maintenant transmettre ses remarques au Conseil communal, afin de l'adapter à la situation. Il s'agira probablement de questions relatives à la densification des zones distantes des transports publics et de la rocade prévue entre un terrain privé ayant été dézonné au profit de la mise en zone partielle d'une parcelle communale.

Vente de sapins de Noël

En raison de la crise sanitaire, la SENEC (Société des enfants des écoles) a dû annuler son traditionnel marché de Noël. La vente de sapins aura néanmoins lieu et se tiendra sur le parking de l'école, samedi 12 décembre de 13 à 16h00, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Intervention de M. Pierre Gruaz

Lors de l'assemblée du 29 juin dernier, M. Gruaz trouvait intéressant ce moment de partage entre population et les autorités. Il se demandait si des citoyennes et citoyens seraient enclins à se rassembler afin de réunir les questions qui se posent, puis de venir les exposer lors de la rencontre fixée au premier lundi du mois, jour lors duquel Mme la syndique ou un autre membre du Conseil communal se mettent à disposition de 17h15 à 19h15. Les coordonnées de M. Gruaz figureront dans la prochaine édition du Bosson'Info.

Législature 2021 – 2026

Les préparatifs de la nouvelle gère sont en cours. Ainsi, 6 conseillers se représenteront et sont remerciés par Mme Menoud pour ce nouvel engagement en faveur de la collectivité.

En raison d'une réorientation professionnelle et d'un déménagement prévu dans le canton de Vaud voisin, cela ne sera pas le cas de M. Samuel Jolivet.

Secrétariat communal

M. Lucien Mognetti prenant sa retraite à fin février 2021 sera remplacé par Mme Sandra Tâche au poste de secrétaire du Conseil communal.

M. Benoît Genoud, présent dans la salle, reprendra la place de Mme Tâche et s'occupera du contrôle des habitants ainsi que de la gestion des dossiers de construction. M. Genoud est âgé de 34 ans, papa d'un petit garçon et domicilié à Progens. Il est diplômé de la Haute Ecole de Gestion de Fribourg et titulaire d'un bachelors en économie. La chose publique ne lui est pas inconnue puisqu'il travaille actuellement à l'Office du tourisme Châtel-St-Denis/Les Paccots et membre du comité de l'association « Les Cultur@iles ». Mme Menoud lui souhaite une cordiale bienvenue et beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle activité qui débutera le 4 janvier 2021. Mme Sandra Tâche est également remerciée d'avoir accepté de fonctionner comme secrétaire du Conseil et lui souhaite plein de satisfaction dans cette nouvelle activité.

Parole aux citoyens

A la question de M. Laurent Musy relative au budget Valtraloc, Mme Menoud répond qu'elle n'a pour l'instant pas de précision à donner sur celui-ci, mais que l'on devrait plutôt s'attendre à une bonne surprise. Une séance d'information publique est prévue au printemps.

Concernant le Plan d'aménagement local, de savoir s'il est possible d'imputer des frais au canton ou la Confédération suite au retard et modifications consécutifs au recours dont il a été question ci-dessus, l'assemblée est informée que l'Association des communes fribourgeoises étudie actuellement la possibilité de le faire auprès du canton.

M. Marc Hirsbrunner demande ce qu'il en est de l'avenir de l'office de poste. Mme Menoud lui répond qu'il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que suite à la recommandation de la PostCom, dont la presse s'est fait écho, le dialogue a repris avec le géant jaune et un partenariat avec le magasin Denner relancé.

Il souhaite qu'une information au sujet de l'endettement communal dont il a été question en début de séance fasse l'objet d'une information à diffuser dans le Bosson'Info. Un article sera dès lors préparé pour une prochaine édition du journal.

M. Mathieu Hayoz questionne le conseil au sujet du projet de fusion de communes. Mme Menoud répond qu'après consultation auprès de la population du district et le résultat plutôt négatif de celle-ci, celui-ci a été momentanément abandonné. Elle relève que la fusion aurait engendré des économies, mais également des dépenses supplémentaires.

De l'avis de M. Hayoz, une fusion faciliterait la prise en charge de certaines charges.

Concernant le projet de construction d'un bâtiment pour la petite enfance et l'accueil extrascolaire, Mme Menoud indique qu'il est actuellement au point mort et devra être repris rapidement, l'autorisation spéciale du Service de l'enfance et de la jeunesse – SEJ échoit en automne 2022.

A la question de Mme André concernant la diminution de l'intensité de l'éclairage public durant la nuit, Mme la syndique répond que des modifications ont été apportées avec l'installation d'ampoules LED et que la diminution de l'intensité lumineuse est coûteuse. La baisse de l'intensité lumineuse n'est pas à l'ordre du jour.

Il n'y a plus d'intervention ni de question de l'assemblée.

Comme indiqué précédemment, des changements se profilent au sein de l'administration communale avec le départ à la retraite de Lucien Mognetti, secrétaire communal, après 29 ans d'activité, d'abord en tant que conseiller, puis au poste qu'il occupe aujourd'hui. Il quittera la commune à fin février 2021. Un hommage lui est rendu avec la lecture d'un message par Mme Carole Cordey, Conseillère communale, et la remise d'une attention de circonstance.

Avant de clore l'assemblée et au nom de ses collègues du Conseil communal et de l'administration, Mme la Syndique Anne-Lyse Menoud souhaite remercier les citoyennes et citoyens pour le renouvellement de leur confiance envers les Autorités communales et la participation active à cette soirée. Elle forme ses vœux les meilleurs de bonheur, santé et sérénité à leur attention ainsi qu'à leurs familles et souhaite à tout un chacun de belles fêtes, malgré la crise sanitaire.

Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à l'ensemble du personnel pour tout le travail effectué au terme de cette année qui se termine et relève l'esprit positif et constructif, ainsi que la solidarité dont chacune et chacun fait preuve dans les tâches leur étant confiées. M. Benoît Genoud, futur collaborateur, est associé à ses vœux.

Au nom de ses collègues, de l'administration et de la population, M. Dominique Cottet, Vice-Syndic, adresse à son tour les sincères remerciements à notre Syndique, Mme Menoud, pour tout le travail effectué au cours de l'année. Il lui souhaite, ainsi qu'à toute sa famille, ses vœux les meilleurs pour de belles fêtes.

Il est 22h00, Mme la Syndique clôt l'assemblée qui malheureusement ne peut être suivie du traditionnel moment de convivialité pour des raisons sanitaires et souhaite à chacune et chacun un bon retour dans leur foyer.

Lu et approuvé le

La Présidente

Le secrétaire